



La culture en 17 questions aux candidats

Les réponses de Marine Le Pen

1. La politique culturelle en France vous paraît-elle adaptée aux défis actuels de la société française ? Quelles sont vos trois priorités pour la culture ?

La culture française est par essence liée à l'histoire ainsi qu'à l'identité de la France. La politique culturelle française doit tenir compte de ces deux éléments tout en s'insérant dans les réalités actuelles. Dans une société française de plus en plus fragmentée par les communautarismes, le rôle de la politique culturelle doit être de recréer un lien entre les Français sur la base de notre identité et de notre mode de vie tout en s'assurant d'un accès égal à la culture pour tous. A cet effet, nos trois priorités pour la culture seront les suivantes :

- Défendre et promouvoir notre patrimoine national, notamment en mettant en place un véritable mécénat populaire ainsi qu'en protégeant nos joyaux nationaux des entreprises spéculatives étrangères ;
- Lancer un grand plan national de création de filières (lycées, universités) des métiers d'art dans nos territoires ;
- Redonner un pouvoir de contrôle au peuple et garantir les libertés individuelles via notamment la réforme du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ainsi que de la suppression d'Hadopi.

2. Quel est votre projet concernant l'Education Artistique et Culturelle ?

La démocratie culturelle est au cœur de notre projet. Afin de lui permettre d'exister, il est impératif de prendre en considération le Peuple, son avis et ses préoccupations. Il faut également permettre un accès à la culture dès le plus jeune âge, notamment au profit des enfants qui n'ont pas la possibilité d'y avoir un accès via la sphère familiale. Les établissements scolaires constituent donc des lieux privilégiés pour cela : la création d'un orchestre et d'une chorale par établissement scolaire avec inclusion en option au bac ainsi que la mise en place d'un processus de validation des acquis culturels seront instaurés. L'objectif est de redonner à la culture une place centrale dans l'enseignement et donc permettre une meilleure familiarisation des jeunes générations aux richesses culturelles de notre pays.

3. **Face au désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de financement des politiques culturelles, quelles sont vos propositions pour garantir la richesse et la diversité de l'offre culturelle ?**

Le désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales est un constat. Mais nous ne nous résignons pas à cet état de fait. Notre objectif est de valoriser la culture comme étant l'héritage indivis le plus précieux de la nation. Le financement est à cet effet un élément indispensable à sa pérennisation. En matière patrimoniale, nous bâtirons une loi de programmation du patrimoine afin de permettre un meilleur soutien à l'entretien et à la préservation du patrimoine. L'objectif est de parvenir à une augmentation de 25 % du budget alloué.

4. **En réponse aux difficultés de financement de la culture et à la raréfaction de la ressource publique, quelle doit être la place des citoyens et des entreprises dans le financement de la culture ? Dans quels secteurs en particulier, et dans quelles proportions ?**

Un des moyens pour les Français de se réapproprier leur culture est de pouvoir participer à son financement. Il convient donc de renforcer les dispositifs de mécénat existants et les étendre, faciliter l'accès à la défense du patrimoine par la population. Le recours au mécénat populaire avec la mise en place d'un site national de collecte de dons en ligne ainsi qu'une campagne de communication nationale afin de sensibiliser nos compatriotes à la nécessité de soutenir notre patrimoine et l'art français seront des outils privilégiés de financement. Les dons seront collectés par un « Fonds de dotation pour l'art et le patrimoine » créé à l'échelon national afin de recevoir et redistribuer les dons, donations et legs perçus et de les faire fructifier au profit de projets de sauvegarde du patrimoine et de projets artistiques. Les formulaires de déclaration fiscale comporteront une nouvelle ligne permettant de matérialiser ce don qui ouvrira droit à une réduction d'impôt.

5. **Que souhaitez-vous mettre en place pour soutenir la création culturelle et préserver « l'exception culturelle » afin de développer l'attractivité de notre pays ?**

Défenseurs de la priorité nationale applicable en matière sociale, nous le sommes également en matière culturelle. Cette priorité nationale dans la culture n'est rien d'autre que l'application de la notion d'exception culturelle française que nous souhaitons promouvoir davantage. Nous voulons permettre au Peuple de se réapproprier la création culturelle et mettre un terme au subventionnement sans discernement qui a contribué à une abondance de créateurs en situation de précarité. Afin d'aider nos artistes français à pouvoir développer leurs créations, nous mettrons en place des pépinières d'artistes à travers l'ensemble du territoire dont le but sera de repérer les talents, de les accompagner, et de leur donner les moyens de travailler en leur offrant notamment des ateliers, un accompagnement budgétaire et administratif sur un temps défini.

6. **Le régime des intermittents du spectacle, maintes fois réformé, vous paraît-il adapté à la situation du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma ?**

Le régime de l'intermittence, qui existe depuis 1936, connaît actuellement un déficit chronique et croissant d'environ 1 milliard d'euros chaque année. Si les artistes constituent le noyau dur de cet ensemble, ce dernier devient de plus en plus une nébuleuse de métiers du « spectacle », qui vont de l'animateur de grande surface ou de parcs de loisirs à celui de mannequin ou de machiniste. L'audiovisuel a également recours en masse au système de l'intermittence, contribuant ainsi à le fragiliser. Afin de remédier aux difficultés existantes, nous souhaitons mettre en place une carte professionnelle permettant l'accès au statut d'intermittent tout en l'accompagnant de la création d'un réel parcours d'apprentissage aux métiers de comédien et d'acteur, d'une réelle formation professionnelle débutant dès le lycée. Renouer avec l'exigence d'une culture populaire d'excellence permettant de trouver une correspondance entre l'offre et la demande est également un impératif pour sauver le régime des intermittents.

7. **Le modèle de financement du cinéma vous paraît-il suffisant pour maintenir le haut niveau de qualité de notre production et de notre création ?**

Le financement du cinéma français est une problématique complexe qui recouvre des cas très divers. Les sources de financement peuvent tout d'abord être multiples pour chaque film. Le financement public via le CNC cohabite avec les financements privés via les sociétés de financement de l'industrie cinématographique et de l'audiovisuel (SOFICA) ou encore l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC). Inciter les particuliers à financer le cinéma français pourrait impliquer un avantage fiscal accru. Nous souhaitons néanmoins la pérennisation de la part de financement public dans le cinéma français avec en parallèle une réorientation ainsi qu'un contrôle accru des deniers investis. Le CNC tend parfois à trop favoriser les intérêts des sociétés qui composent ses commissions au détriment de l'ensemble de la profession. L'exigence d'efficacité et d'équité pourrait conduire à réformer ces commissions en leur substituant des organes davantage transparents.

8. **Le modèle économique actuel de la musique est déstabilisé par le numérique. Quelles sont vos propositions au niveau français et européen pour soutenir la création musicale et l'exportation des œuvres, tout en préservant les droits et la rémunération des artistes ?**

Au-delà des bonnes intentions affichées par le gouvernement, la situation du numérique en France a peu évolué. Et pourtant cet outil, notamment en matière culturelle, est générateur d'une véritable révolution. Le défi qui se présente à nous est de parvenir à concilier la volonté grandissante de libertés individuelles avec le respect du droit de propriété intellectuelle des artistes ainsi que leur juste rémunération. Dans cet esprit d'équilibre retrouvé, nous souhaitons supprimer Hadopi qui est un échec cuisant, tant en matière de dépense publique que d'efficacité. Nous sommes en revanche favorables à la mise en place d'une licence globale davantage conforme aux réalités de la révolution numérique et protectrice des créateurs plutôt que des majors.

9. **Quelles missions et quels objectifs assignez-vous à l'audiovisuel public ? Quelles sont vos propositions pour préserver l'indépendance de l'audiovisuel public en matière de gouvernance et de financement ?**

La modernisation du fonctionnement de l'audiovisuel public passe par une réforme profonde de son organisation. L'objectif est de préserver l'indépendance de l'audiovisuel ainsi que de valoriser les contenus culturels de qualité via des évaluations plus serrées et systématiques. La transparence dans les nominations sera totale. Elles devront obéir à des règles de déontologie nouvelles. En effet, l'audiovisuel public occupe une place à part dans le paysage audiovisuel français. Etant financé par des deniers publics, les Français doivent avoir un droit de regard accru sur son fonctionnement.

L'audiovisuel et internet doivent être des moyens de faire entrer le patrimoine et la création culturelle dans les foyers, comme à la grande époque des mises en scènes de haut niveau pour la télévision. Les contenus des chaînes du groupe France Télévisions devront être disponibles sur internet gratuitement. Cette manne doit être libérée, afin d'en assurer l'accès au plus grand nombre, dans les limites de la légalité et du suivi des contenus.

Une réflexion sera enfin engagée pour que le service public de l'audiovisuel bénéficie intégralement des droits d'exploitation de ses propres productions, de leur utilisation et de leur exportation. Une même réflexion sera menée afin de permettre aux acteurs de l'Internet de contribuer à cette production.

10. **Quelle est votre position sur le rôle et les missions du CSA, dans un paysage audiovisuel bouleversé par l'apparition de nouveaux médias et de chaînes sur internet ?**

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) est un organe clef de la régulation du paysage audiovisuel français. Cependant son mode d'organisation actuel est générateur de certains dysfonctionnements qu'il convient de corriger afin d'obtenir un fonctionnement optimal. A cet effet, nous souhaitons réformer le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel avec la création de trois collèges : un premier composé des représentants de l'État, un deuxième composé de professionnels, et un troisième composé de représentants de la société civile, notamment des associations de consommateurs, de téléspectateurs. Toujours dans cette logique d'un audiovisuel public au service du public, notre volonté est de faire entrer le Peuple dans les organismes de contrôle.

11. **Dans un paysage qui connaît une profonde mutation économique et sociale, comment garantir l'égalité des citoyens et l'équilibre territorial dans l'accès à l'offre culturelle ?**

L'écart toujours plus important entre les villes/agglomérations et les zones rurales est une problématique qui touche de multiples domaines et à laquelle la culture n'échappe hélas pas. L'égalité d'accès des citoyens aux services publics ainsi qu'à l'offre culturelle est une de nos priorités. En matière patrimoniale, il convient de repenser la protection ainsi que la mise en valeur du patrimoine avec la politique générale d'aménagement du territoire. Pour y parvenir nous souhaitons tout d'abord créer une Direction du patrimoine et de l'aménagement du territoire dont le but sera de penser le sauvetage, la défense, la protection des patrimoines en France en fonction de critères liés à l'aménagement du territoire, afin d'éviter les déserts culturels. Nous lancerons

La culture en 17 questions aux candidats - Les Réponses de Marine Le Pen

également un grand plan de sauvetage du patrimoine en y associant les Français, à travers des listes de patrimoines prioritaires à sauvegarder. La subvention publique sera quant à elle conditionnée à une évaluation et une obligation de résultats.

Le grand plan national de création de filières dans les lycées et universités des métiers d'art que nous mettrons en place contribuera à renforcer le maillage culturel sur l'ensemble du territoire.

12. **Quelle est votre position concernant les responsabilités éditoriales et fiscales des GAFAM, des opérateurs et des fournisseurs d'accès ? La réponse est-elle européenne, et si oui, quelles sont vos propositions ?**

La question de la responsabilité des sociétés type Google, Facebook ou Amazonne dépasse de loin le simple cadre national, internet étant un espace inter-national. Cependant l'Union Européenne, dans ce domaine comme dans tant d'autres, s'est révélée particulièrement inefficace dans sa capacité à imposer une réglementation protectrice. En matière fiscale notamment, ces géants de l'internet proposent des prestations en France mais parviennent pour certains à éluder la réglementation fiscale nationale via des mécanismes sophistiqués d'optimisation fiscale internationale. Cela n'est pas acceptable pour un pays comme la France qui souffre notamment d'un déficit chronique en matière de finances publiques. L'Etat doit donc veiller à ce que les bénéfices réalisés par ces groupes sur le territoire national soient soumis à l'impôt comme n'importe quelle autre société. En matière de contenu, nous restons attachés à internet en tant qu'espace de liberté, dans les limites des crimes et délits punis par la loi bien évidemment. Les opérateurs et fournisseurs d'accès doivent à cet égard veiller au strict respect de la loi mais ne pas outrepasser leurs prérogatives.

13. **Les directions opérationnelles des grands établissements culturels sont monopolisées par les hauts fonctionnaires. Quelles sont vos propositions concrètes pour redonner toute leur place aux professionnels de la culture au sein de ces directions ?**

Personnel politique et haute fonction publique sont liés dans la conduite du destin du pays. Cependant, il est important de réaffirmer la hiérarchie qui doit prévaloir dans le fonctionnement de l'appareil d'Etat : les grandes politiques publiques doivent être initiées par les hommes politiques, le rôle de l'administration est d'en assurer une correcte application. Et non l'inverse. Le cas des directions opérationnelles des grands établissements culturels répond à la même logique. Il convient de redonner une place de choix aux professionnels reconnus de la culture au sein de ces directions, en lien avec les représentants politiques, issu de la légitimité populaire. Pour ce faire, le Président de la République et les responsables politiques chargés de valider les nominations intégreront ces critères dans le choix des nominations afin de permettre une plus juste représentation des professionnels du monde culturel.

14. **Quelles sont vos propositions concrètes concernant la formation et les politiques de soutien aux jeunes créateurs ?**

La formation des jeunes créateurs passe avant tout par le socle commun des établissements scolaires. Notre souhait de remettre la culture au cœur du système

La culture en 17 questions aux candidats - Les Réponses de Marine Le Pen

éducatif, via le système de validation des acquis culturels, constituera un moyen de former et valoriser les élèves à forte sensibilité culturelle. Les partenariats entre l'Etat et les établissements dispensant une formation artistique seront renforcés. Les jeunes créateurs de talent doivent en effet pouvoir bénéficier également de subventions publiques lorsque les projets présentent un intérêt culturel et une viabilité confirmée. L'implantation de multiples pépinières d'artistes sur l'ensemble du territoire aura notamment pour objectif de permettre une éclosion des talents tout en apportant une aide matérielle aux artistes qui en auraient besoin.

15. Quelles sont vos propositions concernant la création artistique et la diffusion culturelle pour les régions ultrapériphériques françaises au sein de l'Europe ?

La culture française doit rayonner sur le territoire national bien évidemment mais également au-delà de nos frontières. Le génie culturel français a vocation à s'exporter. La diffusion internationale de notre culture ne se limitera pas aux pays européens avec lesquels nous partageons également une culture commune, mais bien au-delà à travers l'ensemble des continents. Dans cette logique, nous souhaitons renforcer significativement le réseau des écoles et des lycées français partout dans le monde. Ces établissements sont un vecteur de transmission de notre culture. En matière musicale, nous souhaitons développer un bureau d'export des musiques électroniques françaises. En effet, la French Touch est internationalement reconnue et doit être davantage mise en avant comme marque d'excellence de la création musicale électronique.

16. Quelles sont vos propositions en matière de Francophonie, notamment pour la relancer, et plus largement, avez-vous un projet concernant le soutien à la création artistique et culturelle des pays du sud ?

La francophonie doit reprendre toute sa place dans les politiques publiques. A l'étranger, le réseau culturel, instituts français et alliances françaises, doit présenter avant tout l'exigence et l'excellence françaises face à la mondialisation. L'enjeu est de renouer avec le prestige de la présence de la France à l'international via la diffusion de la langue française. Afin de mettre fin aux doublons qui nuisent à l'efficacité nécessaire, nous souhaitons fusionner l'ensemble des instituts et alliances françaises. Par ailleurs, et afin d'assurer la promotion nécessaire de notre langue française si souvent malmenée, les crédits d'impôt actuellement en vigueur en matière culturelle seront soumis à une clause francophonie. Enfin, le « Fonds Images de la diversité » qui bénéficie actuellement d'une enveloppe de plus de 2,5 M€ sera remplacé par le « Fonds pour la francophonie » qui nous paraît correspondre davantage aux impératifs de rayonnement de notre culture à travers la promotion de la langue française.

17. Faut-il relancer une politique de grands travaux, pour de nouveaux établissements culturels ? Si oui lesquels ?

Compte tenu des impératifs budgétaires et de notre volonté d'accentuer les efforts sur la promotion de nos domaines patrimoniaux existants, nous pensons que l'effort doit en priorité être dirigé vers cet objectif et non dans l'immédiat vers le lancement

La culture en 17 questions aux candidats - Les Réponses de Marine Le Pen

de nouveaux chantiers. Nos joyaux patrimoniaux, que nous souhaitons notamment protéger des entreprises spéculatives étrangères d'Etats tiers, méritent un effort accru de la part des pouvoirs publics afin d'en assurer la pérennité. Cependant, et conformément à notre volonté d'assurer un accès plus égalitaire à la culture, nous créerons des universités des métiers d'art dans nos régions afin de mettre en valeur les productions artistiques de nos territoires.